

PricewaterhouseCoopers Entreprises

Société par actions simplifiée d'expertise comptable
au capital de 78 000 euros
Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly sur Seine
RCS Nanterre 632 028 627

PROCES-VERBAL DELIBERATIONS ECRITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 DECEMBRE 2025

Nomination de Monsieur Fabrice Barbier en qualité de nouveau Président en remplacement de Madame Frédérique Tanier :

Monsieur Fabrice Barbier ayant été renouvelé par l'Assemblée générale annuelle de ce jour en qualité de membre du Comité de direction pour une durée de quatre (4) ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2029, est nommé à l'unanimité en qualité de nouveau Président de la Société pour la durée de son mandat de membre du Comité de direction, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2029, en remplacement de Madame Frédérique Tanier dont les fonctions de Président ont expiré à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de ce jour.

Le Président dirige la Société et la représente à l'égard des tiers. A ce titre, il est investi de tous les pouvoirs nécessaires pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et des pouvoirs expressément dévolus par la loi et les présents statuts aux actionnaires et au Conseil d'administration.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Président qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'administration confère, à l'unanimité, tous pouvoir au Président, ou au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités qui seront nécessaires relativement aux décisions visées ci-dessus.

Extrait certifié conforme

Fabrice Barbier

Président

Signed by:

8EE3D3EDDAD8477...

Ce document est signé au moyen de la plateforme de signature électronique DocuSign®. Il est précisé que le signataire accepte de signer le présent document par signature électronique et manifeste ainsi son consentement aux obligations qui découlent du présent document. Ainsi, en application des articles 1366 et 1367 du Code Civil, du décret n° 2017-1416 du 28 septembre 2017 relatif à la signature électronique, du Règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014, le signataire reconnaît (i) qu'en procédant par signature électronique, il donne au présent document la même force probante que l'écrit sur support papier constituant ainsi l'original qui lui revient et également (ii) que la signature électronique utilisée via DocuSign® permet d'identifier le signataire, d'assurer l'intégrité du document et de le conserver sans possibilité de le modifier, et enfin (iii) que les données d'horodatage du document, qui permettent de constituer et de certifier la date de signatures des présentes, lui sont opposables et font foi entre elles. En cas de contestation, il appartiendra à celui qui conteste l'intégrité et/ou la validité du présent document d'en rapporter la preuve, et ce en produisant tous les éléments d'identification qui ont été utilisés pour les besoins de la signature électronique, le certificat de signature électronique relatant les modalités techniques de réalisation de la signature électronique.